

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1660

Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Handicap International, 138 avenue des Frères Lumière à Lyon 8e, dans le cadre de son programme de soutien aux victimes du tremblement de terre au Népal - Année 2015

Direction des Relations Internationales

**Rapporteur** : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

<b>SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1660 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS A L'ASSOCIATION HANDICAP INTERNATIONAL, 138 AVENUE DES FRERES LUMIERE A LYON 8E, DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME DE SOUTIEN AUX VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE AU NEPAL - ANNEE 2015 (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Handicap International est une organisation non gouvernementale reconnue d'utilité publique, créée à Lyon en 1982 avec le statut d'association. Handicap International a pour vocation d'intervenir aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes naturelles avec pour objectifs de renforcer les capacités locales des pays en développement afin de répondre aux besoins essentiels des populations, d'améliorer leurs conditions de vie, de promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Un séisme de magnitude 7,8 a frappé le Népal le 25 avril 2015 et a été ressenti jusque dans le Nord de l'Inde et le Bangladesh. L'épicentre du séisme a été localisé à 77 km au Nord Ouest de Katmandou, la capitale, et 73 km à l'Est de Pokhara, un foyer important de population. Sur 75 des districts du pays, 30 ont été touchés, ce qui concerne 6,6 millions de personnes. Handicap International est présent au Népal depuis 2001 dans quatre régions et met en œuvre des programmes de développement grâce à 49 personnes (47 nationaux et 2 expatriés). Grâce à l'expérience qui est la sienne dans ce pays, Handicap International s'est très rapidement mobilisé pour répondre à l'urgence humanitaire dans les jours qui ont suivi la catastrophe. Handicap International est intervenu à Katmandou et surtout dans les régions rurales les plus affectées et les plus éloignées de lieux d'accès aux soins les plus élémentaires dans cette période de crise humanitaire alors que certains villages ont été complètement détruits.

Handicap International, après cette phase de réponse d'urgence, a dû adapter les projets de développement en cours au Népal en y intégrant de nouvelles actions répondant aux conséquences à long terme du tremblement de terre :

- dans le domaine de la santé, un programme de renforcement de compétences des personnels de santé qui doivent accompagner durablement les patients blessés au cours du séisme a été mis en œuvre jusqu'à fin 2016 afin de couvrir les besoins de formation en soins de réadaptation, soutien psychosocial et appui à la gestion des centres de santé.

- dans le domaine de la prévention aux risques, un programme d'évaluation de l'efficacité et de la qualité de la prise en charge des populations

blessées ou affectées par le tremblement de terre et un programme de formation des associations partenaires afin de sensibiliser la population au plan d'urgence à déployer lors de catastrophes naturelles.

L'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. Dans le présent cas, la subvention permet d'apporter un soutien à l'action d'Handicap International au Népal ayant un caractère humanitaire dans le domaine de la santé, de l'accès aux secours et de la prévention des risques dans les cas de catastrophes naturelles.

La présente délibération propose que la Ville de Lyon apporte sa contribution pour soutenir l'action portée par l'Association Handicap International en faveur des populations victimes du tremblement de terre au Népal. Il est donc proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € au profit de l'Association Handicap International pour la mise en œuvre de son intervention. La Métropole de Lyon propose d'apporter son soutien à l'action d'Handicap International sur son programme d'actions au Népal à hauteur de 10 000 euros lors du Conseil de Métropole du 2 novembre 2015.

Vu l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 10 000 € est allouée à l'Association Handicap International, sise 138 rue des Frères Lumière à Lyon 8<sup>e</sup>, dans le cadre de son programme de soutien aux victimes du tremblement de terre au Népal pour l'année 2015.

2- La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice 2015 de la Direction des Relations Internationales, programme DECENTRARI, opération PARTEN3, ligne de crédit 56164, nature 6574, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

K. DOGNIN-SAUZE